

2014/6307 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS RELATIF AUX TEXTES DE L'OUVRAGE « PRISE DE CONSCIENCE PATRIMONIALE : LE VIEUX LYON » COEDITION ENTRE LES MUSEES GADAGNE ET LA SOCIETE SOLIDARITE ET TERRITOIRES (LIVRES EMCC) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon/Musées Gadagne et la société Solidarité et territoires (livres EMCC) ont décidé de mutualiser leur savoir-faire, leurs moyens ainsi que les fonds iconographiques des Musées Gadagne en coéditant un ouvrage intitulé « Prise de conscience patrimoniale : le Vieux Lyon ».

Cet ouvrage constitue un soutien scientifique à l'exposition temporaire. Cette mutualisation a été formalisée à travers une convention de coédition ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2013. L'article 6 de cette convention stipulait notamment que la Ville de Lyon/Musées Gadagne prenait en charge la cession des droits d'auteur des textes du catalogue.

La réalisation de cet ouvrage ayant nécessité l'écriture de textes par Mme Nathalie Mathian, il convient d'établir un contrat de cession de droits d'exploitation entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et l'auteur.

Le montant de cette cession de droit est de 514 € HT. »

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;

Vu ledit contrat ;

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

## **DELIBERE**

1- Le contrat de cession de droits d'exploitation susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et Mme Nathalie Mathian est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014 des Musées Gadagne, programme MOYGENGD, opération DOCUMGD, nature 651, ligne de crédit 63136.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN